

Communiqué de presse

La fusion de l'Hôpital orthopédique avec le CHUV donne naissance au Département de l'appareil locomoteur

Le 1^{er} janvier 2008, le nouveau Département de l'appareil locomoteur du CHUV est né de la fusion de l'Hôpital orthopédique de la Suisse romande avec l'Hôpital universitaire lausannois. Cette création est l'aboutissement d'un projet d'envergure – baptisé MOVE! et lancé en 2006 – qui est un projet pilote et novateur au sein du CHUV. Le Département de l'appareil locomoteur est en effet le premier département médico-chirurgical du CHUV basé sur un type de pathologies.

Concrètement, l'Hôpital orthopédique se transforme. L'établissement jusqu'ici juridiquement indépendant devient un site hospitalier du CHUV et se fond au sein d'un nouveau Département de l'appareil locomoteur. Tout le personnel de l'Hôpital orthopédique a été repris par le CHUV aux mêmes conditions de salaires dont il bénéficiait à l'Hôpital orthopédique.

Les motifs du changement

Répondre à un défi de santé publique majeur. Les pathologies de l'appareil locomoteur sont en constante augmentation, en raison notamment de l'allongement de l'espérance de vie. Plus de 25% de la population âgée de plus de 60 ans est touchée par l'arthrose et les problèmes ostéo-articulaires sont à l'origine de 30% des consultations médicales dans notre pays. Les pathologies de l'appareil moteur constituent donc un défi de santé publique majeur.

Placer le patient au centre du dispositif. L'évolution de la médecine au cours du 20^e siècle, l'accroissement considérable des connaissances et les progrès technologiques, ont conduit à la multiplication des spécialités. Cette évolution a eu aussi pour effet de cloisonner la prise en charge des patients. Depuis plusieurs années, les hôpitaux, en particulier les hôpitaux universitaires, cherchent à modifier leurs structures en prenant pour modèle, soit une organisation centrée sur la prise en charge des pathologies d'un système ou d'un organe (cœur et vaisseaux, appareil locomoteur, etc.), soit une organisation centrée sur la prise en charge d'un groupe de patients spécifiques (enfants et adolescents par exemple). Ce mouvement touche l'ensemble des pays développés.

Les objectifs du nouveau département

Hier le même patient était pris en charge par plusieurs structures différentes. Malgré des efforts réels de collaboration, ces cloisonnements fragmentaient les prestations de soins, favorisaient la multiplication des examens, engendraient une prise en charge hétérogène des patients souffrant de la même pathologie. Elle empêchait également de mettre en œuvre des stratégies globales de gestion, de formation, de recherche et de développement.

La création du Département de l'appareil locomoteur remplace l'organisation par spécialités (orthopédie, traumatologie, etc.) par un regroupement des activités sur la base de processus de soins, de filières centrées sur le problème du patient, par exemple l'arthrose de la hanche

ou du genou, la pose d'une prothèse, une fracture du fémur proximal, une amputation, une polyarthrite rhumatoïde, etc. Ces filières permettent de mettre au point des itinéraires cliniques standardisés, sur la base de recommandations de bonne pratique.

Le patient devient la raison d'être de l'organisation, sa prise en charge interdisciplinaire est placée au centre des préoccupations. Une porte d'entrée unique lui ouvre l'accès à l'ensemble des prestations médico-chirurgicales liées à l'appareil locomoteur. **Depuis le 3 janvier, un numéro de téléphone central, le 021 314 79 79, répond aux appels des patients.**

Le Département de l'appareil locomoteur poursuit ainsi les objectifs suivants:

1. Réunir autour du patient les meilleures compétences médicales et chirurgicales pour la prise en charge des pathologies de l'appareil locomoteur au sens large du terme.
2. Améliorer la coordination des soins entre spécialités.
3. Faire face à l'augmentation de la demande dans ce domaine de la médecine.
4. Proposer des formations médicales spécifiques pour les spécialistes et les médecins de premier recours.
5. Promouvoir une recherche transdisciplinaire dans son domaine d'activité et développer un pôle d'excellence.

L'organisation du nouveau département

Le Département de l'appareil locomoteur réunit quatre domaines de compétences: la chirurgie plastique et reconstructive, l'orthopédie, la rhumatologie et la traumatologie. Pour mettre en œuvre ces compétences, le département est composé de trois services:

- le Service de chirurgie plastique et reconstructive, avec à sa tête le professeur Daniel Egloff,
- le Service orthopédie et traumatologie, avec à sa tête le professeur Pierre-François Leyvraz
- et le Service de rhumatologie et rééducation, avec à sa tête le professeur Alexander So.

Les activités hospitalières et ambulatoires du département sont réparties sur deux sites, le bâtiment de l'Hôpital orthopédique et le bâtiment principal du CHUV, dans le cadre d'une gestion unique. La direction du nouveau département est assurée par le professeur Pierre-François Leyvraz pour la direction médicale et la chefferie du département, José Iglésias pour la direction des soins infirmiers et Inka Moritz, pour la direction administrative.

Les directions de l'Hôpital orthopédique et du CHUV remercient chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs qui ont activement œuvré à la réalisation de cet important projet – plus de 70 groupes de travail ont été constitués - ainsi que le Comité de pilotage et l'équipe de projet conduite par Inka Moritz.

Lausanne, le 24 janvier 2008.